

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de TOURVILLE LA CAMPAGNE (Département de l'Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal du 18 mai 2022 sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AB n°208 pour une contenance de 2 841 m ² sise le Village de Tourville à Tourville la Campagne.
POS/PLU :	Zone UA du PLU : zone à vocation principale d'habitat.
PROJET :	Acquisition d'une parcelle de terrain à bâtir. Le projet de la collectivité est de réaliser une aire de stationnement paysagère qui desservira tous les équipements publics actuels et futurs (mairie, petite salle des fêtes, dojo, future bibliothèque, future salle du conseil...). Un accès à cette aire de stationnement sera réalisé depuis la RD 81 permettant une liaison directe avec l'école.
COMITE D'ENGAGEMENT :	31 mai 2022- Avis favorable.
PROPRIÉTAIRE :	Monsieur PICTON et Madame QUILLET
ÉVALUATION DOMANIALE :	Inférieur au seuil de consultation des domaines
IMPUTATION :	Compte n° 924735 – 27 – TOURVILLE LA CAMPAGNE « LE VILLAGE DE TOURVILLE » Enveloppe projet : 118 650 €

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par le titulaire du droit de préemption urbain

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,
Fait le 22/08/2022

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par **youSign**

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour les Affaires Régionales

23 AOÛT 2022

Fabrice ROSAY